



B R E D I N P R A T

Communiqué de presse

Paris, le 25 février 2015

FTPA, Bredin Prat, CMS Bureau Francis Lefebvre et le cabinet Carnelutti sur le rachat de Belvia par Citya Immobilier

Citya Immobilier (3^{ème} acteur français de l'administration de biens) vient d'acquérir Belvia (numéro 4 du secteur).

Le rapprochement de ces deux leaders du secteur conforte la position de 3^{ème} acteur du marché de Citya Immobilier. Cette opération de croissance externe apportera notamment un renforcement du maillage territorial du groupe, ainsi que la mutualisation des compétences et des savoir-faire dans chacune des grandes activités de l'immobilier : gestion locative, syndic de copropriété, location, et transaction immobilière. Le financement de l'opération a été assuré par un pool bancaire mené par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Citya Immobilier, groupe immobilier tourangeau, compte à ce jour 138 agences et 2300 collaborateurs à travers la France, pour un chiffre d'affaires en 2014 de 200 millions d'euros.

Belvia dispose pour sa part de 38 agences, 800 collaborateurs, et a clôturé l'année 2014 sur un chiffre d'affaires de 57 millions d'euros.

Conseils juridiques de l'opération :

Conseil Acquéreur (corporate) : **FTPA** (Bruno Robin et Coralie Oger, associés)

Conseil Acquéreur (concurrence) : **Cabinet Carnelutti** (Alexandre Carnelutti, associé)

Conseil Vendeur : **Bredin Prat** (Emmanuel Masset, associé, et Magali Carosso, collaborateur, sur les aspects corporate ; Karine Sultan, associée, et Marion Genova, collaborateur, sur les aspects financement ; Olivier Billard, associé, et Ning-Ly Seng, conseil, sur les aspects concurrence)

Conseil Banques : **CMS Bureau Francis Lefebvre** (Benjamin Guillemot, avocat responsable des financements structurés et Benoit Fournier, collaborateur).

A propos de FTPA :

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de 55 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Le cabinet est en outre un des seuls cabinets français à avoir créé une activité effective d'avocat fiduciaire, portée par Bruno Robin, avec d'ores et déjà une réelle expertise dans ce domaine fondée sur des dossiers significatifs.

Contact presse (cabinet FTPA)

Aurélie Prosper – Agence Elliott & Markus

Tel : 01 53 41 41 84

a.prosper@elliott-markus.com

A propos de Bredin Prat :

Fondé en 1966, Bredin Prat est un cabinet d'avocats d'affaires spécialisés dans les domaines de compétences suivants : droit des sociétés/fusions-acquisitions, droit boursier, financement et droit bancaire, contentieux et arbitrage, fiscalité, concurrence et droit européen, restructuration et procédures collectives, droit social et droit public. Présent à Paris et Bruxelles, le cabinet regroupe aujourd'hui près de 150 avocats dont 43 associés, offrant conseil et assistance à des clients français et internationaux.